



Quel tribunal ou quelle procédure ?

Par **galere_travaux**, le **27/12/2015 à 22:39**

Bonjour à tous,

Voici ma situation : nous avons mandaté un entrepreneur pour effectuer la rénovation de notre maison. 3 mois après, il a abandonné le chantier (c'est à dire laissé sur place gravats, outils et matériel, ainsi que des travaux passablement non conformes), tout est à (re)faire, et l'entrepreneur en question nous doit au moins la moitié des 40 000€ que nous avons avancés...

Nous avons un document signé par lui attestant de l'abandon du chantier, et de son avancement menant à une dette à notre encontre.

Nous avons réclamé notre dû par recommandé mais la société ne semble même pas exister (la poste ne trouve pas l'adresse d'infogreffe).

Auprès de qui pouvons nous porter une action (au moins pour tenter d'empêcher cette personne de sévir) ? est-ce au tribunal de commerce ou côté tribunal de grande instance ?

merci de votre réponse